



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

PROGRAMME FAO FLEGT

APPLICATION DES
RÈGLEMENTATIONS
FORESTIÈRES,
LA GOUVERNANCE
ET LES ÉCHANGES
COMMERCIAUX

FLEGT & REDD+

AU-DELÀ DE LA THÉORIE:
TRAVAILLER ENSEMBLE
POUR RENFORCER
LA GOUVERNANCE
FORESTIÈRE ET ATTÉNUER
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



INTRODUCTION

La perte de couvert forestier contribue à un sixième des émissions annuelles de gaz à effet de serre, et contribue donc de manière significative au changement climatique. L'expérience atteste que les approches visant à réduire la déforestation, la dégradation des forêts et à renforcer la gouvernance forestière - telles que **la réduction les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)** et **l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT)** - peuvent être bien plus efficaces pour lutter contre la perte de forêts si elles sont mises en œuvre conjointement. À ce jour, cependant, peu de pays ont capitalisé sur les synergies entre ces processus. Les similitudes largement reconnues entre les objectifs de la REDD+ et les initiatives du FLEGT constituent des opportunités claires d'action commune pour faire face à la déforestation et pour renforcer la gouvernance forestière. La REDD+ et le FLEGT partagent un certain nombre d'approches et d'objectifs et visent les mêmes acteurs - les parties prenantes d'entités gouvernementales du secteur forestier, les communautés locales et les peuples autochtones, ainsi que le secteur privé. Il s'agit de deux mécanismes incitatifs visant à promouvoir la gestion durable des forêts, et tous deux insistent sur l'importance de la gouvernance forestière pour y parvenir.

Des initiatives mondiales de ce type **reposent également sur les actions d'une série d'acteurs distincts** afin de mettre en œuvre leurs buts respectifs et de contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs relatifs au climat ainsi que les objectifs de développement des pays. Les cas présentés ci-dessous démontrent que, bien que la mise en œuvre pratique des initiatives d'appui relatives au changement climatique et à la gouvernance forestière puisse varier d'un pays à l'autre, aligner les actions des parties prenantes impliquées dans la REDD+ et dans le FLEGT peut contribuer de manière bien plus importante et plus durable au « potentiel d'atténuation » du secteur forestier et permet d'aborder les principales raisons qui sous-tendent une faible gouvernance forestière.

Côte D'Ivoire

DES EFFORTS CONJOINTS POUR ABORDER LES RÉFORMES LÉGALES, RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELLES

La Côte d'Ivoire, confrontée à une dégradation et à une perte de couvert forestier importantes, poursuit le double objectif d'améliorer la gouvernance forestière et d'aborder la question du changement climatique, et allie ces deux approches pour parvenir à un impact global plus efficace. En jouant un rôle actif à la fois dans le Plan d'Action pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) et dans le programme de l'ONU réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+), ce pays d'Afrique de l'Ouest fait preuve de détermination pour protéger ses ressources forestières en exploitant les synergies entre les deux initiatives globales.

Des mesures solides et cohérentes aux niveaux légal, réglementaire et institutionnel seront cruciales pour le succès du FLEGT et de la REDD+ en Côte d'Ivoire. Et bien qu'il s'agisse de ministères différents - et

qu'il existe des besoins légaux spécifiques différents pour que chacun puisse réussir - les deux stratégies sont confrontées à un certain nombre de défis communs. En réponse, les acteurs impliqués travaillent ensemble à la révision du cadre légal, qui a le potentiel d'impacter les deux initiatives, engendrant ainsi de réels bénéfices pour les ressources forestières et les moyens de subsistance.

À la demande du gouvernement, le département juridique de la FAO a fait équipe avec les programmes FLEGT et REDD+ pour lancer un Groupe de travail national multi-acteurs sur la légalité, ayant pour tâche de créer un cadre légal et réglementaire fort en assurant un processus multi-acteurs et participatif. Ce groupe de travail sur la légalité, faisant office de groupe de réflexion pour bâtir sur les similitudes existantes entre les programmes, a deux objectifs : éliminer les obstacles légaux et formuler de nouvelles réglementations.



Une première étape a consisté en une analyse légale des législations spécifiques aux différents secteurs, tels que la forêt, les terres et l'environnement, en soulignant les incohérences qui pourraient miner la mise en œuvre des deux initiatives. Le processus a déjà permis de mettre en place une nouvelle façon de procéder pour une approche axée sur les résultats, suscitant des initiatives plus complémentaires que contradictoires, et qui contribueront à une meilleure gouvernance forestière et à une stratégie d'atténuation du changement climatique plus efficace.

Viet Nam

UN PLAN STRATÉGIQUE POUR UN ÉQUILIBRE ENTRE L'INDUSTRIE DU BOIS ET LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Dans un pays qui compte sur l'industrie des meubles en bois pour générer une partie importante du commerce international, la mise au point d'une stratégie visant à garantir une source fiable de bois légal et/ou durable revêt une importance capitale. Le Viet Nam a relevé le défi en élaborant un plan national de protection et d'exploitation des forêts qui combine à la fois la gouvernance forestière et les efforts d'atténuation du changement climatique. Le gouvernement a pris la décision délibérée d'intégrer clairement des objectifs de gouvernance forestière dans sa stratégie d'action relative au changement climatique, par le lancement de négociations pour un Accord de Partenariat Volontaire - accord commercial légalement contraignants entre l'UE et un pays exportateur de bois pour garantir que le bois et les produits bois importés dans l'UE soient d'origine légale - et par l'intégration des objectifs de gouvernance dans son agenda relatif au changement climatique. Le résultat qui en découle est une politique forestière équilibrée entre l'important secteur national de

l'ameublement et la gestion plus durable des forêts.

Aborder la question du régime foncier est un élément crucial, puisqu'un régime foncier sécurisé et légal constitue un pré requis à une exploitation légale du bois. Renforcer la sécurité du régime foncier relatif aux forêts constitue à la fois une stratégie dans le cadre du Programme de l'ONU pour la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) - qui vise à promouvoir l'atténuation du changement climatique - et une priorité pour le processus d'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT), dont l'objectif est d'améliorer la gouvernance forestière. Le Viet Nam s'engage à améliorer le régime foncier en suivant ces deux voies, qui, ensemble, aident à promouvoir l'engagement de la société civile et sa contribution au dialogue forestier national.

La portée importante d'une approche combinée entre la gouvernance forestière et



© Tim Barker for RAFT

l'atténuation du changement climatique peut s'observer dans la décision du Viet Nam de partager les ressources du Programme relatif au changement climatique pour investir dans un système de vérification de la légalité du bois (SVLB). Le gouvernement du Viet Nam développe donc le SVLB, mécanisme visant à faciliter l'accès au marché à une industrie du bois responsable et durable. De plus, le coût associé à cette évolution - qui a le potentiel de changer la donne - vers une meilleure gouvernance forestière est financé par les ressources du pays générées par le projet d'atténuation du changement climatique de la REDD+.

Honduras

UNE APPROCHE COMMUNE À LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE ET À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PRODUIT DES RÉSULTATS POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES.

Les peuples autochtones ont particulièrement besoin de sécuriser le régime foncier et de participer aux consultations qui concernent leur avenir. Au Honduras, plusieurs groupes autochtones ont uni leurs forces pour soutenir les deux initiatives distinctes mais complémentaires relatives à la gouvernance forestière et à l'atténuation du changement climatique - le processus FLEGT et la REDD+.

Dès le départ, un certain nombre de caractéristiques communes ont été identifiées entre les deux initiatives au Honduras, le premier pays d'Amérique latine à être impliqué simultanément dans les deux programmes. Ces deux initiatives visent à clarifier les régimes fonciers et les droits d'accès relatifs aux forêts: pour chacune d'entre elles, il sera essentiel d'améliorer les capacités locales de contrôle de l'exploitation illégale et de la déforestation, et de disposer d'un mécanisme de consultation commun. Il existe de réelles possibilités que chacun de ces mécanismes profite à l'autre.

Par exemple, la mise en œuvre au niveau local d'un système pour assurer la légalité - un mécanisme dans le cadre du processus FLEGT - peut créer des capacités clés pour des mécanismes de contrôle et de surveillance de la REDD+, et vice versa. Des exemples de foresterie communautaire qui ont fait leurs preuves illustrent le réel potentiel de mise en œuvre du FLEGT et de la REDD+ dans la même zone forestière.

Les résultats de cette approche combinée sont prometteurs. En jouant un rôle actif dans les processus REDD+ et FLEGT nationaux, les groupes de peuples autochtones ont réussi à obtenir une plus grande reconnaissance de leurs droits fonciers. Dans le passé, des mécanismes non adaptés à une participation efficace des peuples autochtones dans les prises de décision affectant l'utilisation des terres ont constitué une pierre d'achoppement importante. Mais à présent, les efforts communs de la REDD+ et du FLEGT pour



© FDSF 2016

adopter une méthodologie conjointe pour un consentement préalable, libre et éclairé - CPLE - (FPIC) contribuent à aligner les efforts des neuf groupes autochtones ou d'origine africaine du pays, pour protéger leurs droits grâce à ce principe clé. Les peuples autochtones travaillent à la préparation d'un projet de législation pour formaliser le CPLE dans le cadre légal, qui devrait être présenté à l'Assemblée hondurienne dans le courant de l'année 2016.

Parallèlement, une plateforme commune, la Mesa Indígena Para Cambio Climatico (MIACC), vise à encourager la participation des représentants autochtones et afro-Honduriens aux discussions relatives au changement climatique. La plateforme, créée en 2012 pour coordonner les activités des peuples autochtones sur le changement climatique pour consultation avec la REDD, s'avère fort utile également pour progresser dans les négociations relatives à l'Accord de Partenariat Volontaire dans le cadre du programme de gouvernance du FLEGT.



© Daniel Baldofo/FAO FLEGT Programme

RÉSUMÉS DES ÉTUDES DE CAS

Le secteur privé

LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ DANS L'AGENDA RELATIF À L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AUX EFFORTS VISANT À AMÉLIORER LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE.

Les initiatives concernant l'atténuation du changement climatique, la légalité et la gestion durable des forêts ne peuvent aboutir sans un engagement du secteur privé: les gens sur le terrain chargés de la gestion des forêts, de l'exploitation et de la transformation du bois, et des échanges commerciaux de produits forestiers tous niveaux confondus. Néanmoins, il règne une certaine confusion quant au rôle et aux responsabilités des acteurs du secteur privé et à leur manière de s'impliquer.

Il faut redoubler d'efforts pour s'assurer que les acteurs du secteur

privé, de toutes tailles et en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), aient la capacité d'appliquer la législation et de mettre en œuvre les bonnes pratiques relatives aux objectifs d'atténuation du changement climatique et de gestion forestière, dans le cadre de leur stratégie globale.

Des relations efficaces entre le secteur privé et le gouvernement sont également essentielles pour que les stratégies nationales impliquant le secteur privé aboutissent. Ceci nécessite une communication réelle et constructive, afin de comprendre les défis et les

besoins de chaque partie, et de reconnaître les bénéfices de la collaboration. Les agendas de la REDD+ et du FLEGT offrent réellement le potentiel de mettre en place une structure qui permette à cette coopération d'avoir lieu.

Par ailleurs, les groupements industriels peuvent jouer un rôle vital en aidant les PME et les associations commerciales à parvenir à un meilleur positionnement grâce à l'effet multiplicateur et en tenant ainsi les membres de l'industrie informés des événements et des processus qui ont un impact sur leur secteur.

Photo de couverture: © Jérôme Laporte

© FAO, 2016 15891/F/11/07.16

PROGRAMME FAO FLEGT



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture



PROGRAMME ONU-REDD



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture



Au service des peuples et des nations